

AR Prefecture

N° DBC 20240516-04

063-200070712-20240516-DBC20240516_04-DE
Reçu le 31/05/2024
Publié le 31/05/2024

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS

contact@cctdm.fr

04.73.53.24.71

www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 MAI 2024 à 13 HEURES

Date de la convocation : 07 mai 2024

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 16 mai à 13 heures, 47 Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents : Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Jean Eric GARRET, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Martine MUNOZ.

Membres du Bureau absents excusés : Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Ludovic DASSAUD, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Christophe DOS SANTOS, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sylvain HERMAN.

Membre du Bureau aillant donné procuration : Néant.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS.

**OPAH MULTI-SITES
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ANAH
AU TITRE DE L'INGÉNIERIE DE SUIVI-ANIMATION 2024**

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président

Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20220201-12 du 1^{er} février 2022 acceptant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration (OPAH) multi-sites;
Vu la convention de l'OPAH multi-sites n° 063-03-2022 du 2 septembre 2022 signée par l'État, l'ANAH et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Membres du Bureau en exercice :

35

Membres du Bureau présents :

18

Membre du Bureau représenté :

0

Membres présents sans voix

délibératives : 0

Total votants : 18

AR Prefecture

063-200070712-20240516-DBC20240516_04-DE
Reçu le 31/05/2024
Publié le 31/05/2024

Le rapporteur expose que, dans le cadre du suivi-animation de l'OPAH multi-sites, une aide peut être sollicitée chaque année auprès de l'ANAH. Celle-ci est mobilisable tant sur la part fixe de l'animation confiée à SOLIHA (35% du montant HT), que sur sa part variable (prime forfaitaire par dossier).

Conformément aux engagements pris par l'ANAH, l'État et la Communauté de communes dans la convention OPAH multi-sites n°063-03-2022 signée le 02/09/2022, le plan de financement au titre de l'ingénierie de suivi-animation de l'année 2024 est le suivant :

| 2024 | Dépense HT | Recettes | | |
|------------------------|-----------------|-----------------|---------------|------------------|
| | | ANAH | | Auto-financement |
| | | Part fixe | Part variable | |
| Marché Suivi-animation | 52 184 € | 15 220 € | 10 690 € | 26 274 € |
| Total | 52 184 € | 52 184 € | | |

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Sollicite** une subvention auprès de l'ANAH selon le plan de financement ci-dessus,
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 18

Membres du Bureau présents : 18

Représenté : 0

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Membres présent sans voix délibératives : 0

Non-participation :

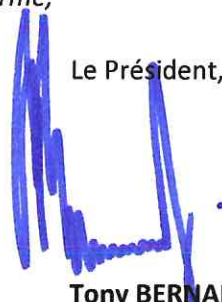
Pour ampliation certifiée conforme,

Le Secrétaire de séance,



Thomas BARNERIAS

Le Président,



Tony BERNARD
Maire de Châteldon

